CR du CT du 12 novembre 2012-11-12

Point 1

La FSU prend le secrétariat adjoint

Point 2

Approbation du PV du 25 septembre 2012

Unanimité POUR

Points 3 à 11

Le président félicite les différents groupes de travail (GT) pour le travail effectué. Il signale que le travail d'harmonisation est nécessaire. Il propose un vote scénario par scénario.

Lecture de la déclaration des organisations syndicales (OS) CGT FO FSU SGEN UNSA

« M. Le Président,

Le CT se réunit ce jour 12 novembre afin d'émettre un avis sur l'harmonisation des pratiques RH au sein de l'UL.

A cette fin, des groupes de travail ont été constitués. Suite à votre demande, leurs travaux ont abouti à des scénarios.

Nous constatons que seuls les scenarios concernant les BIATSS sont présentés au CA du 20, dans la précipitation pour une application au 1er janvier 2013.

Nous constatons que seuls les scenarios "présidentiels" (RI, ARTT, Contractuels) seront soumis au vote du CA, les documents et propositions de délibération s'y rapportant ayant été transmis aux membres du CA vendredi 9 novembre, donc avant les débats et les délibérations du CT.

Cela démontre le peu de considération que vous semblez montrer vis à vis des personnels et de leur investissement.

Nous ajoutons que les agents des services RH et financiers ont donc travaillé en pure perte.

Nous rappelons que le CT est une instance réglementaire, lieu du dialogue social par excellence, dont les avis doivent nourrir la réflexion des administrateurs. Il serait temps que vous en preniez conscience.

Enfin, il serait souhaitable que vous soyez plus attentif à la législation pour ne pas exposer l'établissement à différents recours. »

Le président entend.

L'ARTT sera appliquée au 1er septembre 2013.

Le RI et le règlement de gestion des Contractuels doivent l'être dès le 1er janvier 2013.

Le président signale une nouvelle fois que l'état budgétaire de l'Université est inquiétant et qu'il a donc dû choisir les scénarii les plus tenables budgétairement.

Le président ne remet pas en cause la procédure utilisée : soumettre au vote en CT les 9 scénarii ; les présenter au CA mais ne soumettre au vote que les 3 scénarii retenus par l'équipe présidentielle. Il précise que le CA est libre de voter contre ses scénarii pour pouvoir se prononcer sur d'autres non soumis au vote dans un premier temps.
Les OS soulignent que voter sur 1 scenario par GT ou 3 par GT ne participe pas du tout de la même démarche. Dans un cas le CA donnera un avis dans l'autre on lui propose un choix politique.

L'UNSA précise également que le règlement de gestion des contractuels ne devait pas être présenté sous forme de scenarios mais sous forme de grands principes à voter un à un, en tout cas c'est ce qui avait été dit en GT et lors du dernier CT. Les membres de ce GT découvrent ces trois scénarios. Alors que le GT avait demandé la prise en compte d'une prime de précarité (qui pourrait être dénommée autrement) aucun scénario proposé ne l'intègre.

Le président propose éventuellement de l'intégrer à un des scénarii proposés.

POINT 3-4-5 Harmonisation des règles régissant du temps de travail

Après une présentation des trois scénarios

1. 35 H /45 Jours défendu par toutes les OS sauf le SGEN (pétition pour la défense des 35h à l'UL)
2. 37H30 /47 Jours
3. 36H40 /45 Jours

Le président rappelle qu'il ne veut pas du scenario 2 le moins disant, ni du 1 le mieux disant qui n'intègre pas la pause de 20mn dans le temps de travail.
L'UNSA rappelle qu'une pétition est en cours et rassemble déjà 1100 signatures.
Pour le président, la charge de travail est importante, il faut réfléchir à un équilibre.
Concernant les métiers spécifiques, l'enregistrement du temps de travail et tout ce que le GT n'a pas eu le temps d'aborder, la réflexion se fera début 2013.
Cette augmentation de la plage horaire pour certains personnels investis dans l'UL sera perçue comme une punition et une régression sociale.

L'UNSA demande une explication sur le choix politique du président. Est-ce que le ministère a réclamé cette augmentation ? Est-ce que le travail dans les 2 universités aux 35h n'était pas satisfaisant ? Est-ce que les plages d'ouverture au public n'étaient pas suffisantes ?

A toutes ces questions le président a répondu par la négative et loué le travail des personnels.

L'UNSA rappelle que cette augmentation du temps de présence aura aussi un coût financier pour certains personnels, notamment ceux faisant garder leurs enfants (environ 300 € par enfant). Que les deux universités aux 35 h n'étaient pas dans le rouge contrairement aux deux autres.

Vote :
Scénario 1 (35h, 45 jours) : 1 CONTRE (SGEN) et 9 POUR
Scénario 2 (37h30, 47 jours): 10 CONTRE (*alors que c'est le scénario qui a été présenté par les élus SGEN en GT*)
Scénario 3 (36h40, 45 jours) : 9 CONTRE et 1 POUR (SGEN)

POINT 6-7-8 Régimes indemnitaires

Le VP CA rappelle les contraintes financières de l'UL. Il précise que les scénarios proposés consistent à atteindre une prime cible pour les personnels sans pour autant en 2013 diminuer les primes statutaires des personnels qui seraient supérieures (il n'y aura ni baisse ni augmentation pour eux).
Scénario 1 : Prime moyenne
Scénario 2 : Prime Taux 5 pour les C et moyenne pour les B et les A
Scénario défendu par le Président : le seul raisonnable mais qui n'est pas le moins disant, un gros effort est fait pour les C.
Scenario 3 : basé sur le taux 5 de l'AENES pour tout le monde. *Scénario défendu et proposé par l'UNSA dès le départ. Celui-ci s'accompagne contrairement aux autres d'une harmonisation entre les statuts (même prime pour des personnels faisant le même travail mais de statuts différents).*

L'UNSA rappelle que l'on nous a toujours opposé des problèmes budgétaires, mais que nous n'avons jamais eu d'affichage de cette contrainte. Elle constate que le premier chiffre donné en CT était de 5,3 M€ puis ramené à 6,8 M€ après nos calculs sur les primes statutaires versées cette année. Que cette somme de 6,8 M€, est elle-même inférieure aux 7 M€ affichés dans les comptes financiers 2011 des 4 ex universités. Le montant global des primes étant supérieur à 10 M€. De même, on nous dit qu'il n'y a pas d'argent, mais l'on permet une prime « composante » sur fonds propres en plus de la prime exceptionnelle 2012.

Vote :
Scénario 1 (prime moyenne) : 10 CONTRE
Scénario 2 (taux 5 pour les Cat C et moyenne pour les cat A et B) : 9 CONTRE, 1 ABSTENTION (SGEN)
Scénario 3 (Taux 5 pour tous) : 10 POUR

Le taux 5 avec harmonisation est donc une revendication commune à toutes les OS.

L'UNSA revient sur la prime exceptionnelle de fin d'année et demande si la part R de la PFR sera recalculée en fin d'année pour les agents de Metz qui étaient tous soumis à une PFR.
Le DGS explique que ce n'était pas possible de le faire dans les temps. Il en est de même pour la PAIP de l'ex UHP. Cela demande une étude dossier par dossier pour déterminer la perte par rapport à la prime exceptionnelle 2012. Une étude au cas par cas début 2013 pourrait être envisagée sous réserve.

Précision : la coquille qui s'était glissée dans le mail concernant les contractuels a été corrigée (au lieu de présent depuis « 6 ans » il faut lire « 6 mois »).

L'UNSA précise qu'elle est contre les régimes abondés par les budgets propres et aurait préféré une abrogation par le CA de cette pratique qui s'appliquait dans quelques composantes, plutôt que la possibilité de la maintenir et l'étendre aux autres composantes. Cela s'écarte d'une harmonisation souhaitée. L'investissement de certains personnels (sur quels critères ?) ne pourra être reconnu que dans les composantes riches qui peuvent se le permettre.

POINT 9-10-11 Harmonisation contractuels

Est soumise l'éventualité d'intégrer la prime de précarité à l'un des scénarii telle qu'elle avait été demandée en GT.

Le président précise qu'elle n'a pas été proposée car pas obligatoire.

L'UNSA soulève un certain nombre de points présents dans le scénario soutenu par le président :

Est-ce une volonté de donner la possibilité aux CDD et CDI d'avoir une promotion par changement de corps ou de grade au bout de trois ans alors qu'un fonctionnaire ne peut en bénéficier avant 5 à 9 ans ?

Concernant la progression de salaire par changement d'échelon au bout d'un an, est-ce que cela veut dire que tous les contractuels changeront d'échelon automatiquement tous les ans ? Si non suivant quels principes ?

Il semble évident que les scénarii posent problèmes et mériteraient encore une réflexion importante.

Pour l'UNSA, il est important pour le maintien du service public que devenir fonctionnaire reste attractif. Le CDI ne peut pas être une fin mais un passage vers la titularisation. Il est du rôle des RH d'organiser l'ouverture de concours à ces personnels afin qu'ils bénéficient de toutes les possibilités de progression de carrière.

Le flottement de la part de l'administration montre que le dossier n'est pas parfaitement ficelé. Le calendrier est contraint car l'administration souhaite une application au 1er janvier 2013.

L'UNSA refuse de se prononcer sur ces scénarii, les propositions n'étant pas abouties. Elles ne défendent ni le statut de fonctionnaire ni un traitement équitable entre les contractuels (salaire et avancement à la tête du client).

Le président décide qu'une nouvelle rédaction de deux scénarios sera présentée au prochain CT et le scénario moins disant est d'ores et déjà éliminé.

Pas de vote.

Concernant les enseignants contractuels, le président souhaite que les choses soient en place en septembre 2013 donc cela doit être bouclé fin mai.

Point 12

Référentiel d'activité des enseignants chercheurs

Il est à noter que concernant ce GT où le travail est complexe, le Président n'hésite pas à remettre le vote à plus tard alors que pour les BIATSS tout doit être traité dans l'urgence et la précipitation.

L'explication donnée est que le référentiel E/C nécessite un travail en profondeur avec des fiches fonctions précises. Il faut donc continuer à travailler dessus car les situations sont très diverses d'un établissement à un autre. Les tâches sont effectuées de manière différente : par exemple être directeur des études n'a pas la même signification d'une composante à l'autre.

Une OS s'étonne de ne plus voir apparaitre dans le document la notion de plage qui avait été évoquée en GT.

Nous sommes en novembre, tout ne peut pas être chamboulé. Les enseignants qui se sont engagés dans certaines tâches en début d'année ont le droit d'être valorisés à hauteur de leur investissement.

Une OS demande qu'un effet de cliquet soit aussi appliqué afin que pour 2013 les E/C investis n'y perdent pas par rapport à 2012.

Ce référentiel sera revu l'année prochaine et tous les ans si des fonctions nouvelles apparaissent.

Le groupe de travail devrait être élargi par exemple en associant des enseignants de Santé pour ce qui concerne les Thèses d'exercice.

Le président explique qu'une présentation en comité du CF l'a convaincu que le CF devait établir une liste de fonctions.

Une OS souligne que le référentiel est une fausse bonne idée, avec un danger d'une grande valorisation d'activités qui ne font pas nécessairement tourner les diplômes. Quand les collègues s'aperçoivent que ce n'est plus rentable ils ne s'investissent plus. Or, ce sont des enseignants avant tout.

Le Président pense aussi qu'il y a d'autres moyens de valoriser les activités des enseignants

Point 13

Restauration

La mise en place très prochaine des cartes professionnelles nous obligent à nous prononcer sur les tarifs de restauration.

3 scénarios sont proposés.

Scénario 1 : INM < 350 (2,92€), INM 351 à 466 (2,42€) et INM > 466 (0,75€) ;

Scénario 2 : INM < 350 (2,17€ + 0,75€ de salle administrative), INM 351 à 466 (1,67€ + 0,75€ de salle administrative) et INM > 466 (0,75€ de salle administrative) ;

Scénario 3 : INM < 350 (2,92€), INM 351 à 466 (2,42€) et INM > 466 (0€).

L'UNSA se félicite de la prise en charge employeur. Mais elle ne souhaite pas la prise en charge spécifique de la salle administrative qui n'est pas accessible à tous et reste un choix de l'agent. De plus, s'agissant d'action sociale, elle s'étonne de l'absence de plafonds. Elle se positionne plutôt en faveur du scénario 1 mais avec un plafond à INM 619.

Le président précise que le CROUS prévoit l'installation de nouvelles salles administratives qui permettent de moins faire la queue. Il propose de plafonner les scénarios à l'INM 619.

Vote
Scénario 1 : 10 POUR avec plafond à INM 619
Scénario 2 : 10 ABSTENTIONS
Scénario 3 : 10 ABSTENTIONS

Une liste des bénéficiaires est soumise au vote (dont les contractuels d'au moins 6 mois) :
10 POUR

Point 14
PES
L'instance nationale d'expertise qui devait prendre fin au 31 déc. 2012 a été prolongée d'un an. Le CS du 16.10.2012 s'est prononcé en faveur de l'expertise nationale, pour un examen des dossiers par discipline scientifique qui répond aux souhaits des enseignants-chercheurs.
Le Président est aussi favorable à ce recours au national.
Vote :
10 POUR

Point 15
Fermeture de l'établissement
Certains ex établissements avaient des dates de fermeture (fin d'année et estivale) d'autres non.
Par souci d'harmonisation une règle de fermeture de l'UL est proposée du 21 décembre au 2 janvier et du 31 juillet au 19 août.
Mais les composantes pourront proposer des périodes de fermeture différentes après concertation avec la DGS et en tenant compte des contraintes de personnels isolés, de logistique …
Des dérogations sont possibles à Noël pour certains services (Présidence, Finances, RH, Agence Comptable).
Les consignes sont de ne pas faire travailler les personnels pendant ces périodes mais parfois il n'est pas possible de faire autrement.
Chaque composante devra faire remonter ses fermetures supplémentaires car elles impliquent pour les personnels des jours supplémentaires de congés.

L'UNSA souligne que cette demande d'avis est tardive. Des personnels ont déjà pu prendre des dispositions qui ne vont pas dans le sens de ces fermetures. Elle demande une attention particulière pour ces dossiers.

Vote :
10 ABSTENTION

Point 16
Mise en place de GT
GT à mettre en place sur le règlement intérieur (RI) du CT, le statut de l'élu et l'exercice du droit syndical et l'action sociale.

L'UNSA souligne que les GT sont chronophages et propose que pour le RI il soit procédé à des échanges par mails à partir du texte en vigueur sur les CT.

Concernant l'action sociale, les membres du CT peuvent également être mis à contribution hors GT.
Nous ne retenons donc qu'un GT pour le statut de l'élu et l'exercice du droit syndical : le CVU est également dans la boucle de ce GT.
Chaque OS doit donner le nom d'un titulaire qui pourra si nécessaire être remplacé par un suppléant.

Vote :
10 POUR

Point 18
Projet stratégique
PM prend la parole pour mettre des points en exergue à partir du sommaire. Il indique que le document n'est pas complet car il doit être rajouté un portefeuille d'actions.

Partie I Dialogue des savoirs.
Où la transdisciplinarité doit être favorisée.
Les conseils de Pôles et de Collégiums pourront s'appuyer sur la partie 1.1 pour agir.
1.2 concerne la formation des citoyens.
1.3 aborde la valorisation des savoirs et du patrimoine immatériel résultant de l'activité scientifique.

Partie II
RH Gouvernance Politique financière = cohérence.
Gestion dynamique des moyens.
Subsidiarité.
Potentiel humain.

Partie III
Excellence et proximité (territoire) dans une vue intégrative.
Définir les processus qui manquent pour que l'UL ait un mode de fonctionnement moins lié à ceux des 4 ex-universités.
Rendre l'UL attractive.

C'est un projet d'établissement auquel seront adossées des actions.
Demain aura lieu l'examen en Sénat : les remarques seront transmises au CA.
La deuxième version sera rédigée avec la liste d'actions pour un document complet.
Ce sera le document de référence par rapport aux actions menées.

Point 19
CCPANT
Document distribué en séance

La CCPANT sera composée de 8 titulaires et 8 suppléants : 3 cat A, 2 cat B et 3 cat C. La parité administrative ne sera constituée que de cat A. Le mandat des élus sera de 3 ans renouvelables.

La campagne commencera le 14 janvier 2013. Le scrutin aura lieu le 26 mars 2013 et la proclamation des résultats le 28 mars.

L'UNSA précise qu'il s'agit d'un scrutin sur sigles et qu'il ne nécessite pas le dépôt de liste.

Une commission spécifique pour les doctorants contractuels est à mettre en place en relation avec le CS.

Divers :

L'UNSA indique que certains pôles scientifiques s'interrogent sur les modalités d'examen des dossiers de promotions de personnels. Elle demande qu'un rappel soit fait pour leur indiquer que cela ne relève pas de leurs compétences. Pour les BIATSS, seuls les élus CPE ont le droit d'examiner des dossiers individuels.
Le président indique qu'effectivement ce n'est pas de leur responsabilité et qu'un message en ce sens leur sera transmis.

Nous recevons en séance par mail une convocation pour un CT le 20 novembre, puisque certains points ont fait l'objet d'un vote unanimement défavorable : scénario 1 du RI et 2 de l'ARTT.

Fin du CT 18h40.